

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-cinq**, le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM., Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

**Absente excusée** : Annette CARTIER DUBOST, pouvoir à PA GIRARD, Laetitia DUFOUR pouvoir à M MERIGOT, Anthony FAYET pouvoir à C MOUILLER, Pierrick MURCIER pouvoir à C POMMIER

**Absents** : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**Date de la convocation** : mercredi 16 avril 2025

042-214201766-20250422-d202531-DE

Accusé certifié exécutoire

**Secrétaire de séance** : Véronique FILLION

Réception par le préfet : 24/04/2025

**2025- 31 OBJET : Choix du prestataire pour le changement de la chaudière à la salle des fêtes**

M. MARTIN, Maire, informe le conseil municipal des problèmes de chauffage rencontrés à la salle des fêtes cet hiver. Il rappelle qu'il s'agit seulement d'une pièce défectueuse et que cette chaudière gaz Chappée de 2008 est en bon état. Cependant, cette pièce ne se trouve malheureusement plus et il est indispensable de remédier à ce souci de chauffage.

Mme MOUILLER responsable de la commission Bâtiments a sollicité des entreprises pour des devis.

Les propositions reçues pour le changement de la chaudière sont les suivantes :

| Entreprises    | Montant H.T. | T.V.A.     | Montant T.T.C. |
|----------------|--------------|------------|----------------|
| Ets DESBENOIT  | 9 024.34 €   | 1 804.87 € | 10 829.21 €    |
| THERMI SERVICE | 8 863.28 €   | 1 772.66 € | 10 635.94 €    |

Il est précisé que l'installation de chauffage de la salle des fêtes est neuve et a été installée par l'entreprise Desbenoit qui gère également la CTA à distance (assistance). De plus, cette entreprise intervient déjà pour la maintenance de la chaudière actuelle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise DESBENOIT celle-ci ayant déjà un contrat de maintenance à la salle des fêtes pour la fourniture et la pose d'une chaudière pour un montant de 10 829.21 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;
- Dit que les crédits ont été prévus au budget communal 2025.

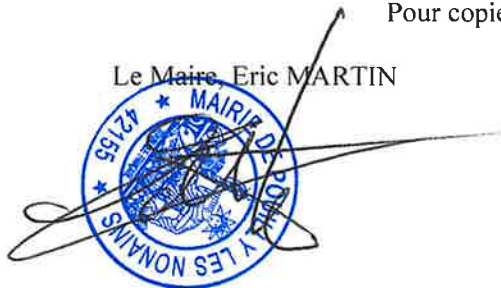
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme en mairie le 23 avril 2025.

Le Maire, Eric MARTIN

Véronique FILLION, secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Fillion', is written below the name of the secretary of the meeting.